

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative aux travaux en cours au quartier "Bon Air"

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite aujourd'hui relayer une série de préoccupations exprimées par plusieurs riverains du quartier « Bon Air », plus précisément dans un cul-de-sac situé en bout de l'avenue de la Fécondité, où des travaux de voirie ont débuté il y a quelques semaines.

Les habitants concernés s'interrogent sur la pertinence et la priorisation des travaux actuellement menés. Selon eux, la chaussée ne présentait pas de dégradations majeures justifiant une réfection à court terme, alors que d'autres besoins du quartier, identifiés et signalés depuis longtemps, restent sans réponse. Cette situation alimente un sentiment d'incompréhension quant à l'utilisation des moyens publics, d'autant plus dans un contexte où les citoyens sont régulièrement sollicités financièrement.

Au-delà de la question de la voirie elle-même, les riverains dénoncent surtout l'absence de réflexion globale et de coordination dans la conduite de ces travaux. En effet, cette rue ne dispose pas d'un réseau d'égouttage adapté. Les canalisations actuelles passent d'une habitation à l'autre, ce qui entraîne régulièrement des problèmes de bouchons affectant plusieurs ménages. Les habitants ne comprennent pas pourquoi l'ouverture de la voirie n'a pas été mise à profit pour anticiper et intégrer la pose d'un égout, ni pour préparer d'autres infrastructures pourtant connues, telles que l'arrivée future de la fibre ou le renouvellement de canalisations d'eau. À défaut, ils craignent que la rue doive être à nouveau rouverte dans quelques années, avec des coûts supplémentaires et des nuisances répétées.

Par ailleurs, les riverains rappellent que leur demande principale depuis de nombreuses années concerne l'aménagement de trottoirs décents et sécurisés. Or, malgré les travaux en cours, cet aspect ne semble pas avoir été pris en compte, ce qui renforce le sentiment que les priorités exprimées par les habitants ne sont pas suffisamment intégrées dans les projets communaux.

La question de la communication constitue également un point de préoccupation important. Les habitants indiquent n'avoir reçu aucune information préalable concernant l'arrivée des travaux : ni courrier, ni affichage, ni information claire sur la nature du chantier ou sa durée. Certains ont découvert du jour au lendemain qu'ils n'avaient plus accès à leur garage, sans explication ni indication sur les délais. Un riverain précise avoir alerté le service communal compétent en matière de

communication aux habitants dès le début de la semaine, sans avoir reçu de retour à ce jour.

Dès lors, je souhaiterais interroger le Collège sur les éléments suivants :

- Quelles sont les motivations techniques et budgétaires ayant conduit à prioriser la réfection de cette voirie à ce moment précis ?
- Pourquoi aucune coordination n'a-t-elle été prévue avec des travaux d'égouttage ou d'autres infrastructures pourtant nécessaires et connues ?
- Pour quelles raisons la demande ancienne des habitants concernant des trottoirs décents et sécurisés n'a-t-elle pas été intégrée au projet ?
- Quels dispositifs d'information et de communication étaient prévus à destination des riverains et pourquoi ceux-ci n'ont-ils manifestement pas été effectifs ?
- Quelles mesures le Collège entend-il mettre en place pour améliorer, à l'avenir, la planification des travaux publics, la coordination entre services et partenaires, ainsi que l'information en amont des habitants, afin d'éviter la répétition de ce type de situation ?

Monsieur l'échevin MILQUET donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de schepen MILQUET geeft lezing van het volgend antwoord:

Votre interpellation relaie les préoccupations légitimes des riverains du quartier Bon-Air. Je veux bien vous croire lorsque vous dites que la priorisation des trottoirs est mal faite depuis des années mais, lors de la précédente législature, c'était votre groupe « Ecolo » qui s'en chargeait.

D'abord, sur la nature et la priorisation des travaux : les interventions faites rue de la Fécondité sont des travaux de « Vivaqua », dans le cadre de la réaffectation de la voirie consécutive à leurs travaux d'égouttage. Juridiquement, « Vivaqua » est tenue de remettre en état la seule zone strictement impactée par son chantier. Afin d'éviter, à court et moyen terme, des tassements différenciés et des fragilités structurelles entre fondations anciennes et nouvelles, la Commune a accepté de cofinancer une réfection complémentaire. L'objectif est d'obtenir un revêtement cohérent, durable et sécurisé sur l'ensemble de l'emprise.

Sur la coordination avec les autres gestionnaires et impétrants : en amont, une coordination a eu lieu conformément à l'Ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique. Tous les concessionnaires ayant des interventions à programmer dans le périmètre ont été invités à se manifester et, le cas échéant, à co-intervenir pendant le chantier de « Vivaqua ». Je rappelle également qu'à l'issue des travaux de « Vivaqua », la zone sera soumise à un gel de trois ans : aucune intervention

d'ampleur ne pourra être réalisée durant cette période, sauf exceptions réglementaires. C'est précisément pour éviter une réouverture précoce de la chaussée que la coordination a été organisée à ce stade.

Concernant les égouttages : la responsabilité technique et opérationnelle de ces travaux incombe à « Vivaqua » ; la Commune n'intervient pas sur le volet technique. Au lancement du chantier d'égouttage, « Vivaqua » a adressé un courrier aux propriétaires dont les habitations ne sont pas raccordées directement afin leur proposer de bénéficier de conditions avantageuses et réaliser leur raccordement privé pendant la durée des travaux. Les démarches ultérieures relèvent des propriétaires auprès de « Vivaqua », selon les modalités précisées dans ce courrier.

Sur la communication : le dispositif standard de « Vivaqua » prévoit un toutes-boîtes pour chaque chantier, une page dédiée sur leur site avec les informations utiles, et une signalisation de chantier incluant un QR code renvoyant à l'autorisation correspondante. Les coordonnées de l'ombudsman figurent également dans le toutes-boîtes.

D'après les éléments transmis, une campagne de toutes-boîtes et d'information électronique a été effectuée par « Vivaqua », avec la disponibilité d'un ombudsman pour les riverains.

Cela dit, si certains habitants n'ont matériellement pas reçu l'information ou si des accès garage ont été temporairement entravés sans préavis suffisant, nous le regrettons. Nous demanderons à « Vivaqua » de vérifier la distribution effective, d'actualiser l'affichage sur site et de renforcer l'anticipation des avis de coupures d'accès et nous relayerons ces informations via nos canaux communaux lorsque c'est pertinent.

S'agissant des trottoirs : la demande de trottoirs décents et sécurisés est parfaitement connue. Le chantier en cours porte, à ce stade, sur la réfection liée à l'égouttage et à la réaffectation de la chaussée. L'aménagement structurel des trottoirs au-delà du strict périmètre de remise en état par « Vivaqua » n'entrait pas dans le périmètre initial du projet.

Nous examinerons la possibilité d'intégrer des améliorations ciblées de sécurité piétonne ou, à défaut, de programmer ces aménagements dans la planification communale à venir, en fonction des enveloppes disponibles et sans compromettre le gel réglementaire de la zone. Par ailleurs, la Commune est soumise à une réglementation urbanistique stricte, qui stipule qu'un réaménagement à l'identique pour chaque trottoir mesurant moins de 2 mètres est interdit, et qu'il faut entamer des travaux afin de remettre la zone en pleine-pied. Ceci nécessite des études approfondies, ainsi que l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme, avant de pouvoir effectuer des travaux d'ampleur.

Enfin, sur les améliorations à apporter pour éviter la répétition de ces situations :

- nous maintenons l'exigence de coordination en amont (Ordonnance du 3 mai 2018) et renforcerons la traçabilité des invitations faites aux impétrants ;
- nous solliciterons « Vivaqua » pour une vérification systématique des listes de diffusion, une mise à jour fréquente de la page chantier et un panneau hebdomadaire de phasage et délais sur site ;
- nous demanderons une procédure standardisée d'avis porte-à-porte pour toute coupure d'accès prévue ;

En résumé et pour finir : la priorisation découle d'un chantier d'égouttage de « Vivaqua », la Commune cofinance pour garantir la qualité globale du revêtement, la coordination réglementaire a bien eu lieu, la zone sera gelée 3 ans, et la communication, bien que prévue par « Vivaqua », sera renforcée à notre demande. Pour les trottoirs, nous étudierons soit des ajustements ponctuels, soit une programmation dédiée dans un calendrier réaliste.

N. KAMMACHI :

A 23h28, je vous avoue que j'ai bien analysé tout ce que vous m'avez dit, mais je vous pose cependant une seule question. Si je comprends bien, lorsqu'on souhaite rénover ou restaurer des trottoirs, il faut demander un permis spécifique car tout doit être de plain-pied. Donc, aujourd'hui, vous répondez aux habitants du Bon-Air qui rencontrent ces difficultés à cause des trottoirs défectueux, qu'on ne va jamais les restaurer à l'identique parce qu'il faut demander un permis spécifique pour les configurer en plain-pied. La dégradation des trottoirs est donc finalement illimitée !

Monsieur l'échevin MILQUET :

Effectivement, il n'est pas impossible de refaire à l'identique les trottoirs dans les cités-jardins car l'opération est rendue plus compliquée de la législation régionale.

N. KAMMACHI :

A vous entendre, c'est plus compliqué mais ce n'est pas infaisable. En tant que relais de citoyens, j'entends que les travaux ont commencé parce que « Vivaqua » devait restaurer certains éléments, j'entends aussi que vous en avez profité pour ajouter un budget communal destiné à réaménager certaines choses. Vous dites que les personnes rencontrant des difficultés avec leurs égouts auraient reçu un courrier de

« Vivaqua » leur demandant de répondre positivement si elles voulaient que le leur maison soit raccordée à l'égout.

L'information principale que je retiens est que ces personnes ne sont pas au courant. Ainsi, j'entends que vous allez contacter « Vivaqua » pour restaurer une communication claire et nette afin que les gens soient mis au courant. Moi je vous dis, la communication, elle est passée, donc très bien. La question est de savoir comment les gens vont recevoir cette information. Vous parlez d'un courrier distribué dans toutes les boîtes mais quand cela a-t-il été effectué ?

Monsieur l'échevin MILQUET :

De mémoire je ne saurais pas vous répondre car c'est « Vivaqua » qui procédé aux travaux, ni vous donner la date exacte, mais je pourrais néanmoins vous répondre par écrit.

N. KAMMACHI :

Ce qui m'intéresse le plus est qu'aujourd'hui une série de problématiques a été remontée par les habitants qui ont constaté que des travaux sont en cours mais qu'ils ne concernent pas réfection des trottoirs, puisqu'il en va de « Vivaqua ». Mon objectif est que vous repreniez contact avec « Vivaqua » pour que les informations de leurs chantiers passent auprès des habitants qui les victimes des nuisances.